

PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU LYCEE
DU 16 MARS 2017
N°2

PRESENTS : Mme SCOLAN, Présidente,
M. CHABANEL, Mme PETITPAS, Mme STEINMANN, Mme CORINTHE,
M. FLOQUET, Mme DJERRAR, Mme CAYRAC, M. DEGRYSE, formant la majorité des
Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Mme AGGAR, Mme CHAVAROT, M. ROSE, M. MAZZOUZ,
Mme GAUTHIER, Mme AZEMA, Mme MANGENOT, Rectorat.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme MARTIN	Architecte, Cabinet d'architectes aEa (Agence Engasser et Associés)
M. AUBERT	Secrétaire Administratif,
M. AITHAMON	Responsable Technique,
Mme KAHIL	Agent Comptable,
Mme AYADI	Responsable Administratif,
Mme DROUGAT	Responsable Administratif.

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 30

**01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 03 FEVRIER 2017**

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le procès verbal est adopté, à l'unanimité.

**02 – INFORMATION DU COMITE SYNDICAL DES DECISIONS PRISES DANS LE
CADRE DE L'ARTICLE L2122-21 ET L2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur - Madame SCOLAN

**N°01-2017 du 31 Janvier 2017 – Marché de fourniture de produits d'entretien –
Avenant N°1 au lot N°1 (produits d'entretien courants)**

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2015, autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société S.D.H.E.- 3 rue Paul Lavoisier à HERBLAY (95 220), pour un montant maximum annuel de 30 000 € H.T., vu la décision du Maire N°16/2017 en date du 26 janvier 2017, décidant de signer l'avenant N°1 au lot 1 (produits d'entretien courants) prenant acte de la livraison sur site demandée par la ville, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé la signature dudit avenant avec la société, modifiant les conditions de livraison (dorénavant sur chacun des sites utilisateurs), de la majoration des prix TTC de 5 %.

Les dépenses liées à cet avenant seront imputées aux budgets 2017 et suivants des membres du groupement.

**N°02-2017 du 31 Janvier 2017 – Marché de fourniture de produits d'entretien –
Avenant N°1 au lot N°3 (petits matériels d'entretien)**

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le S.I.A.G. du Stade de Deuil-la-Barre et le S.I. du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2015, autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société HERSAND-DELAISY KARGO - 3 rue d'Ableval à Sarcelles (95 200), pour un montant maximum annuel de 12 000 € H.T., vu la décision du Maire N°17/2017 en date du 26 janvier 2017,

décidant de signer l'avenant N°1 au lot 3 (petits matériels d'entretien) prenant acte de la livraison sur site demandée par la ville, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé de la signature dudit avenant avec la société, modifiant les conditions de livraison (dorénavant sur chacun des sites utilisateurs), que l'exécution de l'avenant est sans incidence financière sur le budget du marché.

N°03-2017 du 31 Janvier 2017 – Marché de fourniture de produits d'entretien – Avenant N°1 au lot N°4 (produits de la ouate)

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le S.I.A.G. du Stade de Deuil-la-Barre et le S.I. du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2015, autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société HERSAND-DELAISY KARGO - 3 rue d'Ableval à Sarcelles (95 200), pour un montant maximum annuel de 30 000 € H.T., vu la décision du Maire N°18/2017 en date du 26 janvier 2017, décidant de signer l'avenant N°1 au lot 4 (produits de la ouate) prenant acte de la livraison sur site demandée par la ville, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé de la signature dudit avenant avec la société modifiant les conditions de livraison (dorénavant sur chacun des sites utilisateurs), que l'exécution de l'avenant est sans incidence financière sur le budget du marché.

N°04-2017 du 31 Janvier 2017 – Marché de fourniture de produits d'entretien – Avenant N°1 au lot N°5 (sacs poubelles)

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le S.I.A.G. du Stade de Deuil-la-Barre et le S.I. du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2015, autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société O.D.I. – 17 avenue Nobel à VILLENEUVE LA GARENNE (92 393), pour un montant maximum annuel de 12 000 € H.T., vu la décision du Maire N°19/2017 en date du 26 janvier 2017, décidant de signer l'avenant N°1 au lot N°5 (sacs poubelles) prenant acte de la livraison sur site demandée par la ville, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé de la signature dudit avenant avec la société, modifiant les conditions de livraison (dorénavant sur chacun des sites utilisateurs), que l'exécution de l'avenant est sans incidence financière sur le budget du marché.

N°05-2017 du 27 Février 2017 – Marché d’acquisition de fournitures administratives – Attribution du lot N°1 : fournitures et petits matériels de bureau

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l’Agrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l’avis d’appel public à la concurrence envoyé sur le site internet de la ville et sur le profil acheteur www.klekoon.com, pour publication au bulletin d’Annonces Officiel des marchés Publics : le 13 décembre 2016, considérant la nécessité d’acheter des fournitures de bureau destinés à l’ensemble des services municipaux et des établissements membres du groupement de commandes, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision du Maire N°34/2017 en date du 22 février 2017, décidant de signer le marché mentionné en objet, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé de la signature dudit avenant avec la société MAJUSCULE DIRECT, sise ZI de Rouvroy Morcourt, à SAINT-QUENTIN (02 100), qui a présenté l’offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu’au 31 décembre 2017. Il est reconductible trois fois de manière tacite, soit jusqu’au 31 décembre 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2017 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°06-2017 du 27 Février 2017 – Marché d’acquisition de fournitures administratives – Attribution du lot N°2 : Enveloppes

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l’Agrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l’avis d’appel public à la concurrence envoyé sur le site internet de la ville et sur le profil acheteur www.klekoon.com, pour publication au bulletin d’Annonces Officiel des marchés Publics : le 13 décembre 2016, considérant la nécessité d’acheter des enveloppes destinées à l’ensemble des services de la ville et des établissements membres du groupement de commandes, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision du Maire N°36/2017 en date du 22 février 2017, décidant de signer le marché mentionné en objet, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé de la signature dudit avenant avec la société BONG SAS

se,1 rue Eugène Hermann – SAINT SEBASTIEN DE MORSENT (27 180) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 7 000 € HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2017. Il est reconductible trois fois de manière tacite, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2017 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°07-2017 du 27 Février 2017 – Marché d'acquisition de fournitures administratives – Attribution du lot N°3 : Blocs de bureau quadrillés A4 et A5 (lot réservé)

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le site internet de la ville et sur le profil acheteur www.klekoon.com, pour publication au bulletin d'Annonces Officiel des Marchés Publics : le 13 décembre 2016, considérant la nécessité d'acheter des fournitures de blocs de bureau à une entreprise adaptée ou un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision du Maire N°35/2017 en date du 22 février 2017, décidant de signer le marché mentionné en objet, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé de la signature dudit avenant avec la société ANTILOPE sise, rue Anne Gacon – MARSEILLE (13 321) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 2 000 € HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2017. Il est reconductible trois fois de manière tacite, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2017 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

Dont acte.

03 -- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2017

Rapporteur - Madame SCOLAN

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, codifié aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que les

communes et groupements de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans les deux mois qui précèdent le vote du budget un débat d'orientation budgétaire.

Compte tenu des soldes dégagés l'année dernière, il est proposé de reprendre les excédents 2016 dès le Budget Primitif 2017. Celui-ci sera donc soumis, après le vote du Compte Administratif 2016, à l'approbation du prochain Comité et comportera, outre des crédits nouveaux, l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement de l'année 2016.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Charges de fonctionnement courantes (011)	185 000,00	Contribution syndicale	769 000,00
	Charges de personnel (012)	215 000,00	Divers - remboursement stade	27 500,00
	Autres charges (65)	49 500,00	Remb sur rémunération personnel	0,00
	Amortissement	43 915,00	Remb prévoyance Sécu	1 000,00
	Autofinancement	219 538,00	Indemnité contentieux toiture gymnase (reste à percevoir)	0,00
	PN4 (nature 62878 = 011)	68 547,00	Excédent 2016 reporté	0,00
	Emprunt Intérêts	15 000,00		
	ICNE	1 000,00		
	TOTAL	797 500,00	TOTAL	797 500,00

La plus grande partie des recettes de la section de fonctionnement est assurée par les **contributions directes fiscalisées**.

Il est proposé, comme en 2016, de maintenir les contributions au niveau du produit fiscal effectivement perçu l'année dernière, soit la somme de 769 000,00 €.

Ce montant est suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement, qui sont maîtrisées depuis plusieurs années, tant en matière de charges courantes que de charges de personnel.

Les **recettes complémentaires** de la section de fonctionnement sont une atténuation de charges, à hauteur de 1 000,00 €, concernant le remboursement de prestations par la Sécurité Sociale, ainsi que le remboursement de la subvention versée au Syndicat Intercommunal en vue de l'agrandissement et de la Gestion du Stade de 27 500,00 €.

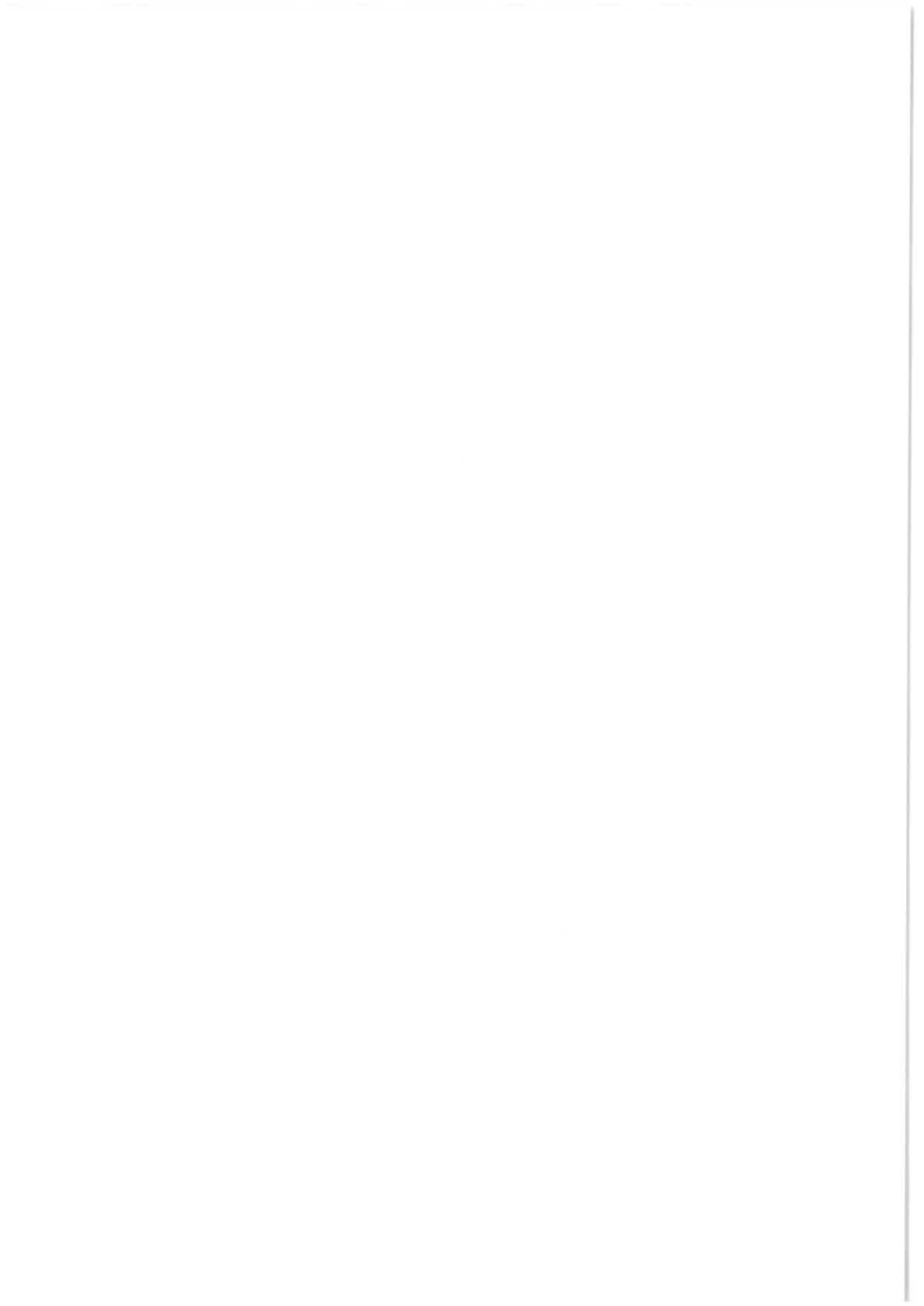
SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES		
INVESTISSEMENT	<u>Total Dépenses d'équipements:</u>	2 468 035,17	FCTVA	5 563,73
	Restes à réaliser	530 948,40	Excédent d'Investissement	738 455,94
	Emprunt	40 000,00	Autofinancement	219 538,00
	Chauffage P3	3 500,00	Emprunt	1 200 000,00
	Travaux et matériels	281 500,00	Amortissement	43 915,00
	Extension gymnase + équipement sportif	1 830 000,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	835 010,90
	Capacité d'investissement complémentaire	356 535,17	Subventions	
	TOTAL	3 042 483,57	TOTAL	3 042 483,57

Les capacités de l'établissement sur ses ressources propres s'élèvent à plus de 1 842 483,57 € en 2017. Afin de financer le projet de construction de l'extension du gymnase, dont la phase opérationnelle commence cette année, le Syndicat pourrait être amené à mobiliser un emprunt d'un montant maximum de 1 200 000,00 € sur les 3 M € prévus dans le plan de financement.

La simulation pluriannuelle figurant à la page n°3, montre en effet que le Syndicat peut financer le projet de construction de l'extension de la salle omnisports au moyen de ses ressources propres et d'un recours à un nouvel emprunt de 3 M €, souscrit pour partie en 2017 et pour le reste en 2018.

Ce recours théorique à l'emprunt sera bien évidemment ajusté compte tenu des notifications de subventions de la Région, du Département, du CNDS et de l'Etat (DETR) qui devraient intervenir d'ici la fin de cette année.



PROSPECTIVE SYNDICAT DU LYCEE 2016-2022

	2016 CA	% EVOIL	2017	% EVOIL	2018	% EVOIL	2019	% EVOIL	2020	% EVOIL	2021	% EVOIL	2022
1 RELEVÉS DU FONCTIONNEMENT	AUTRES PRODUITS ET EXCÉDENT REPORTE	493 778	0,00%	27 500	0,00%	27 500	0,00%	27 500	0,00%	27 500	0,00%	27 500	0,00%
	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 066	3,00%	1 000	0,00%	1 000	0,00%	1 000	0,00%	1 000	0,00%	1 000	0,00%
	CONTRIBUTIONS DIRECTES	769 314	0,00%	769 000	0,00%	774 075	0,00%	779 184	0,00%	784 327	0,00%	789 503	0,00%
		1 269 158		1 565 500		1 549 075		1 565 668		1 568 654		1 578 003	
2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	ACHATS 011	140 495	1,00%	253 547	1,00%	221 082	1,00%	223 293	1,00%	225 526	1,00%	227 781	1,00%
	PERSONNEL 012	172 636	3,00%	213 000	2,00%	219 300	2,00%	223 686	2,00%	228 160	2,00%	232 723	2,00%
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	73 127	1,00%	49 500	1,00%	49 935	1,00%	50 495	1,00%	51 000	1,00%	51 510	1,00%
	FRAIS FINANCIERS	-	-	14 875	10,00%	55 025	10,00%	77 100	10,00%	68 700	10,00%	65 900	10,00%
	Autres frais financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		386 259	7,0%	532 922	38,0%	545 402	3,0%	574 574	6,0%	573 386	10,2%	577 914	10,0%
3 EPARGNE BRUTE (1 - 2)	882 920		264 578		257 173		233 110		239 441		240 089		243 453
4 CAPITAL DE LA DETTE	Remboursement K anciens emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Remboursement K nouveaux emprunts	-	40 000	140 000	140 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
5 EPARGNE NETTE APRES REMBOURS. K (3 - 4)	882 920		224 578		117 173		33 110		39 441		40 089		43 453
6 EQUILIBRE REEL (5 + FCTVA)	886 842		230 142		550 640		391 812		46 823		45 831		49 194
7 RELEVÉS DU FONCTIONNEMENT	Emprunt	-	1 200 000	1 800 000	1 800 000	-	-	-	-	-	-	-	-
	FCTVA	3 922	5 564	433 467	433 467	-	358 702	7 382	7 382	-	5 741	5 741	5 741
	Excédent/déficit	772 574	1 573 467	361 160	871 938	525 126	525 126	883 761	871 938	883 761	883 761	883 761	883 761
	Subvention CNDP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Subvention CDES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession d'immobilisation	1 338	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	5 260		1 773 467	2 564 634	2 564 634		963 828	963 828	963 828		963 828		963 828
8 CAPACITE D'EQUIPEMENT (5+7, hors subventions éventuelles)	1 660 754		3 003 609		2 711 800		916 938		918 761		929 592		943 786
Reprise excédent t N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses d'équipement (Salle Multiports)	0	0	2 317 326	2 141 674	2 141 674	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses d'équipement courantes	87 287	325 123	325 123	45 000	45 000	45 000	45 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	
Capacité d'équipement complémentaire	1 573 467	361 160	361 160	525 126	525 126	871 938	871 938	883 761	883 761	883 761	883 761	883 761	

Les **dépenses** proposées pour la section se décomposent de la façon suivante :

Acquisition de matériel pour l'entretien les espaces verts -Matériel sportif et mobilier	55 000,00
Contrôle technique réglementaire et mise en conformité	3 000,00
Remplacement de 2 candélabres sur la voirie d'accès au complexe sportif	5 000,00
Réfection de la piste d'athlétisme	120 000,00
Acquisition d'extincteurs	1 000,00
Rénovation des chéneaux	15 000,00
Travaux divers	20 000,00
Travaux en chaufferie suie à marché P3	3 500,00
Travaux pour la mise en accessibilité dy gymnase et des abords	29 000,00
Réfection de l'aire de saut en longueur	30 000,00
TOTAL I	281 500,00
Extension du Complexe Sportif Alain Mimoun - phase conception	1 500 000,00
Restes à réaliser - Extension du Complexe Sportif Alain Mimoun - phase conception	487 325,76
Equipement sportif	330 000,00
TOTAL II	2 317 325,76
Restes à réaliser	43 622,64
TOTAL III	43 622,64
TOTAL I+II+III	2 642 448,40

Les **recettes** de la section se décomposent de la façon suivante :

- L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, soit 219 538,00 €,
- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.), d'un montant de 5 563,73 €, est basé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2016,
- l'Excédent d'Investissement 2016 soit 738 455,94 €,
- Les amortissements, soit 43 915,00 €,
- L'Excédent de fonctionnement capitalisé soit 835 010,90 €,
- L'emprunt d'un montant de 1 200 000,00 €.

La Présidente donne lecture de propositions d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017,

Après un large débat,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), annexé à la présente délibération, et du fait qu'un Débat d'Orientation Budgétaire s'est ensuite tenu sur cette base.

04 - CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORTS DU COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns a pour projet de réaliser des travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun.

Ce projet d'extension du complexe sportif Alain Mimoun constitué de plusieurs plateaux sportifs adaptés au sein d'une même entité permettra :

➤ d'offrir aux professeurs d'EPS et aux élèves du Lycée Camille Saint-Saëns une diversité dans les disciplines correspondant pleinement aux cinq compétences propres et des trois compétences méthodologiques et sociales de mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences des programmes d'enseignement général et technologique des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA).

Ce qui aurait pour avantage de permettre aux professeurs d'EPS et aux élèves du Lycée Camille Saint-Saëns, de disposer d'équipements mieux adaptés à l'évolution des disciplines sportives enseignées et pratiquées, aux modes de pratiques et à l'environnement de ces pratiques.

➤ de répondre aux attentes des sportifs du complexe Alain Mimoun, notamment en complétant les activités sportives proposées et les conditions de confort des usagers des 4 villes du Syndicat Intercommunal (Saint-Brice S/Forêt, Groslay, Montmagny et Deuil-la-Barre).

La fonctionnalité adaptée de cet équipement sportif est déterminée par les usages auxquels il est destiné : disciplines enseignées et pratiquées, caractéristiques des pratiquants, types de pratiques...

Aussi, une concertation avec les différents services concernés par cette opération, notamment avec les enseignants d'EPS du Lycée a permis de définir les besoins principaux du projet qui sont de créer :

- Un espace réservé à la pratique de la gymnastique 37 x 20 x 10 m
- Un espace réservé à la pratique de l'escalade 20 x 5 x 9 m
- Un espace réservé à la pratique de la danse 12 x 12 m
- Des locaux de rangement de matériel sportif et de matériel et produits d'entretien
- Des vestiaires avec douches
- Un bloc sanitaire hommes et femmes
- Un agrandissement du parking public

Afin de mettre en adéquation les surfaces avec les besoins, l'extension aura une surface estimée de l'ordre de 1 500 m².

Une attention particulière devra être portée en termes d'insertion avec le tissu urbain et notamment l'existant.

L'opération devra être achevée pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 5 M € TTC (valeur Mars 2013 hors équipements et fondations spéciales).

Aussi, afin de réaliser la phase de conception sur la base de la présente note et afin d'obtenir le meilleur projet au niveau de la conception technique, fonctionnelle et esthétique et de respecter les réglementations du Code des Marchés Publics et la Loi de Maîtrise d'Ouvrage Publique, il a été nécessaire de demander, dans un premier temps, aux membres du Comité Syndical de décider, de lancer le concours restreint de Maîtrise d'Œuvre.

Le Conseil Régional, le Centre National de Développement du Sport et le Conseil Départemental et la Direction des Collectivités Locales pour les appels à projets pour la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) sont susceptibles de participer au financement de cette opération. Il convient donc de solliciter l'octroi d'une subvention la plus large possible auprès de ces organismes.

VU la note présentant cette délibération,

CONSIDÉRANT, la nécessité et l'utilité de réaliser la construction d'une extension du complexe sportif Alain MIMOUN,

VU le plan de financement de l'opération,

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de construction d'une extension du complexe sportif Alain MIMOUN et son plan de financement,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'octroi de la notification d'attribution de subvention,

AUTORISE la Présidente du Syndicat Intercommunal à solliciter le Conseil Régional, le Centre National de Développement du Sport, le Conseil Départemental et la Direction des Collectivités Locales pour les appels à projets pour la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) susceptibles de participer au financement de cette opération. Il convient donc de solliciter l'octroi d'une subvention la plus large possible auprès de ces organismes,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget primitif 2017/2018.

05 - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX AIDES REGIONALES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORTS DU COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN POUR LA MISE A DISPOSITION DESDITS EQUIPEMENTS AU LYCEE CAMILLE SAINT-SAËNS

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns a pour projet de réaliser des travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun.

Ce projet d'extension du complexe sportif Alain Mimoun constitué de plusieurs plateaux sportifs adaptés au sein d'une même entité permettra :

➤ d'offrir aux professeurs d'EPS et aux élèves du Lycée Camille Saint-Saëns une diversité dans les disciplines correspondant pleinement aux cinq compétences propres et des trois compétences méthodologiques et sociales de mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences des programmes d'enseignement général et technologique des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).

Ce qui aurait pour avantage de permettre aux professeurs d'EPS et aux élèves du Lycée Camille Saint-Saëns, de disposer d'équipements mieux adaptés à l'évolution des disciplines sportives enseignées et pratiquées, aux modes et à l'environnement de ces pratiques.

➤ de répondre aux attentes des sportifs du complexe Alain Mimoun, notamment en complétant les activités sportives proposées et les conditions de confort des usagers des 4 villes du Syndicat Intercommunal (Saint-Brice S/Forêt, Groslay, Montmagny et Deuil-la-Barre).

C'est pourquoi, le Syndicat Intercommunal sollicite le Conseil Régional pour l'octroi d'une subvention. De ce fait, conformément aux règles de constitution des dossiers de demande d'aides régionales, le Syndicat s'engage à signer une convention tripartite avec la Région et le Lycée Camille Saint-Saëns, à respecter les articles de celle-ci et à mettre le nouvel équipement sportif à disposition du Lycée pour une durée de 30 heures hebdomadaires.

VU la note présentant cette délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une aide régionale à l'investissement pour assurer l'équilibre financier de l'opération d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun,

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention tripartite à intervenir entre le Syndicat Intercommunal, la Région Ile-de-France et le Lycée Camille Saint-Saëns en vue de l'octroi d'une aide régionale à l'investissement pour la construction d'une

extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun et pour la mise à disposition desdits équipements au Lycée Camille Saint-Saëns,

S'ENGAGE à respecter les termes de ladite convention,

AUTORISE la Présidente du Syndicat Intercommunal à signer ladite convention tripartite entre la Région et le Lycée Camille Saint-Saëns,

DIT que les modalités de ladite convention, en ce qui concerne la mise à disposition des équipements, seront mises en application dès l'ouverture de ceux-ci.

06 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le proviseur du Lycée Camille Saint-Saëns a fait parvenir au Syndicat une demande de soutien financier pour les manifestations et actions organisées au sein de l'établissement au cours de l'année 2017.

Les projets portés par le Lycée pour cette année sont :

- Voyages scolaires 2017-2018
- Projets artistiques et culturels
- Concerts
- Bal de fin d'année des élèves de Terminale
- Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat

Il est donc proposé de soutenir ces actions par le versement d'une subvention d'un montant de 20 000,00 €.

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention de : 20 000,00 € au Lycée Camille Saint-Saëns pour financer les projets suivants :

- **Voyages scolaires 2017-2018**
- **Projets artistiques et culturels**
- **Concerts**
- **Bal de fin d'année des élèves de Terminale**

- Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat

DIT que les crédits, seront inscrits au budget primitif 2017, et versés respectivement à l'agent comptable du Lycée.

COMMUNICATION

Une présentation de la proposition technique et esthétique du traitement des façades de l'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun, est réalisée par Madame MARTIN, architecte du Cabinet d'architectes aEa (Agence Engasser et Associés) en charge du dossier.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est désormais prêt. La consultation des entreprises de travaux est prévue en mars-avril 2017 et la Commission d'Appel d'Offres en mai-juin. Le démarrage des travaux est quant à lui prévu cet été.

Concernant la sécurité du chantier, il a été précisé qu'une mise au point sera faite tant avec les entreprises qu'avec les utilisateurs. Pour l'heure, il est à noter qu'il n'y a pas de liaison avec la toiture de l'actuel gymnase et que l'étanchéité est de type «classique».

Le Comité évoque la nécessité d'organiser une manifestation à l'occasion de la pose de la 1^{ère} pierre du chantier.

Madame SCOLAN informe que, pour l'heure, elle dispose de peu d'éléments concernant la création d'un internat au Lycée mais que, dans les documents de la Région il est indiqué que les crédits ont été votés.

A la question de savoir à qui cet internat s'adresserait, la Région répond que, d'une part il aurait pour vocation d'accueillir les jeunes qui n'auraient pas les moyens et les conditions favorables pour étudier chez eux et que d'autre part ce lycée développerait une spécificité en Ile-de-France.

La question de l'emprise du foncier se pose dans la mesure où elle est très «imbriquée» entre les deux communes de Deuil-la-Barre et Montmagny.

La démarche «cavalière» du Conseil Régional est soulignée puisque seule la ville de Deuil-la-Barre a été informée et ce après la décision. Le Comité conclut à l'intérêt de l'opération.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 40.**

La Présidente,

Mme SCOLAN



